



Règlement – Infos utiles - Consignes – 2019

Version 1 du 20.01.2019

Avant le départ, veuillez consulter les mises à jour et les infos sur les pages du site www.panathlon-chablais.ch

Toute désignation de personne s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Art. 1. Organisation

Le Panathlon Club Chablais (PCC, en abrégé ci-après) organise le premier dimanche de mai, depuis 2016, la Course des deux chapelles (C2c, ci-après), afin de récolter des fonds et de se faire connaître.

Le Panathlon International - Club du Chablais vaudois et du Chablais valaisan, est une association libre, sans but lucratif, juridiquement reconnue. Les buts de ce club service sont éthiques et culturels.

Une commission est en charge de l'organisation de la manifestation.

Club organisateur, le PCC est membre d'"Athlétisme Valais" la Fédération valaisanne d'athlétisme FVA – WLV et des sociétés locales de la Ville de Monthey.

Diverses sociétés et entreprises (chronométreur, etc.) sont mandatées pour l'organisation.

Ne pouvant pas répondre individuellement à toutes les demandes, de nombreux renseignements sont disponibles sur nos documents ou auprès du chronométreur.

La page web officielle, avec toutes les informations, est <http://course.panathlon-chablais.ch>.

Art. 2. La course

La 4^e édition de la Course des 2 chapelles a lieu le dimanche **5 mai 2019**.

Cette course à pied caritative en montagne est une étape de la **Coupe valaisanne de la montagne (CVSM)**, ci-après) de la Fédération valaisanne d'athlétisme (FVA).

Le parcours relie les chapelles du Pont à Monthey (Valais – Suisse) et des Giettes.

La course est inscrite au calendrier de Swiss Athletics, dans le Guide des courses populaires de Swiss Running (cat. 1) sur www.swiss-running.ch.

La course est à l'agenda des manifestations officielles de Monthey et des animations des Giettes de Monthey Tourisme.

Art. 3. Règlement de la CVSM, RO de Swiss Athletics, autres règlements

Les règlements et dispositions en vigueur, notamment ceux de la FVA et de Swiss Athletics, ainsi que les prescriptions cantonales et communales, font foi.

Les modalités, l'attribution des points et les classements de la CVSM sont à consulter sur le site www.fva-wlv.ch.

Le Règlement sur l'organisation des compétitions d'athlétisme (RO) est disponible sur le site www.swiss-athletics.ch.

Art. 4. Participation

La course est ouverte aux licenciés ou non-licenciés, coureurs ou marcheurs, jeunes et moins jeunes, en excellente santé et convenablement entraînés, dans différentes catégories.

Le nombre de participants est limité et une inscription est obligatoire.



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 5. Catégories, classes d'âge

| | <i>années de nais.</i> | <i>âges</i> | <i>catégories internat.</i> | <i>dossards</i> |
|-----------------------------------|------------------------|-------------|-----------------------------|-----------------|
| Coureurs | | | | |
| • Ecoliers 1 / Ecolières 1 | 2010 – 2012 | 7 - 9 ans | U10MW | vert |
| • Ecoliers 2 / Ecolières 2 | 2008 – 2009 | 10 - 11 ans | U12MW | jaune |
| • Ecoliers 3 / Ecolières 3 | 2006 – 2007 | 12 - 13 ans | U14MW | rouge |
| • Promo Garçons / Promo Filles | 2002 – 2005 | 14 - 17 ans | U16MW + U18MW | noir |
| • Juniors Hommes / Juniores Dames | 2000 – 2001 | 18 - 19 ans | U20MW | noir |
| • Elites Hommes / Elites Dames | 1980 – 1999 | 20 - 39 ans | U23MW-MW-MW35 | noir |
| • Hommes 1 / Dames 1 | 1970 – 1979 | 40 - 49 ans | MW40-MW45 | noir |
| • Hommes 2 / Dames 2 | 1960 – 1969 | 50 - 59 ans | MW50-MW55 | noir |
| • Hommes 3 / Dames 3 | 1919 – 1959 | 60 ans et + | MW60-MW65+ | noir |
| Marcheurs et familles | | | | |
| • Populaires** | 1919 – 2012 | 7 ans et + | | bleu |

**walking sans bâtons et nordic walking avec bâtons. Chronométrage sans classement.

Notre course étant une compétition en montagne, nous accueillons les enfants âgés d'au moins 7 ans.

Coupe valaisanne de la montagne (CVSM):

- selon le règlement de la CVSM en vigueur
- des classes d'âge différentes ou supplémentaires peuvent être utilisées pour l'établissement du classement cantonal
- l'âge est déterminé par la date de naissance prise comme référence dès la première participation
- l'orthographe du nom et du prénom doit être identique pour les différentes courses de la CVSM
- la date de naissance (JJ.MM.AAAA) et le lieu de résidence exacts doivent être indiqués à l'inscription

Selon le RO de Swiss Athletics, le passage d'une catégorie à la suivante supérieure se fait chaque fois en début de l'année civile, au cours de laquelle la limite d'âge inférieure est atteinte.

Bâtons autorisés uniquement en catégorie Populaires.

Art. 6. Parcours

Deux parcours:

1) Destiné aux **cadets, juniors, adultes, vétérans et populaires**, le parcours Monthey - Les Giettes est accessible à tout le monde, aussi bien les spécialistes que les familles. Il est composé de routes goudronnées et de sentiers de randonnée.

Départ des **coureurs et populaires**:

Chapelle du Pont, CH-1870 Monthey (Place de l'Hôtel de Ville / Rue des Granges). 429m d'altitude.

Distance: **4,9km et 700m de dénivellation.**

Cheminement: Rue des Granges, pont couvert, Route de Choëx, La Combasse, Route de Champian, La Condémine, La Loëx, Prafenne et Route de Vérossaz.

- Promo Garçons / Promo Filles 4.9km / 700m de dénivellation
- Juniors H / Juniores F 4.9km / 700m de dénivellation
- Elites H / Elites F 4.9km / 700m de dénivellation
- Hommes 1 / Dames 1 4.9km / 700m de dénivellation
- Hommes 2 / Dames 2 4.9km / 700m de dénivellation
- Hommes 3 / Dames 3 4.9km / 700m de dénivellation
- Populaires 4.9km / 700m de dénivellation



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

2) Destinée aux **écoliers**, une boucle autour de l'arrivée, d'environ 900m pour 80m de dénivellation, est composée de sentiers de randonnée et de routes goudronnées.

Départ: devant la Chapelle des Giettes, à 60m de la ligne d'arrivée. Distance: selon la catégorie d'âge.

Cheminement: Chemin de la Croix, Chemin de Bronnes, Route de Vérossaz (rejoint la fin du parcours depuis Monthey).

- | | | |
|----------------------------|---------|--------------------------------------|
| • Ecoliers 1 / Ecolières 1 | 1 tour | 960m / 80m de dénivellation |
| • Ecoliers 2 / Ecolières 2 | 2 tours | 1860m / 150m de dénivellation |
| • Ecoliers 3 / Ecolières 3 | 3 tours | 2760m / 220m de dénivellation |

Arrivée pour tous: **Chapelle des Giettes / Chalet Cazot**, route de Vérossaz 82, CH-1871 Les Giettes. 1109m d'altitude.

Les participants sont priés de faire **attention au trafic routier** malgré la présence de bénévoles aux carrefours, de **respecter l'environnement**, de suivre les **chemins balisés** par l'organisateur, sur les trottoirs ou au bord des routes, pour des raisons de sécurité et d'équité sportive. Le passage des secours est prioritaire.

Le jour de la course, des drapeaux indiquent le cheminement, une moto ouvre la course au départ de Monthey et un coureur ouvre les courses des Ecoliers.

Un "marcheur-balais" ferme la course. Il n'y a pas de meneurs d'allure. Marquage de chaque kilomètre depuis le départ.

Les distances et les dénivelés figurent à titre indicatif seulement.

Détail, tracé interactif, vidéos et profils du **parcours à consulter sur notre site internet** www.panathlon-chablais.ch.

Art. 7. Finances

Les bénéfices sont versés à des sportifs soutenus par le Panathlon.

Tarifs des inscriptions:

| | Jusqu'au 2 avril 2019 | Jusqu'au 2 mai 2019 | Sur place jusqu'à 9h30** |
|--------------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------------|
| • Ecoliers 1 / Ecolières 1 | offert | offert | 10.- |
| • Ecoliers 2 / Ecolières 2 | offert | offert | 10.- |
| • Ecoliers 3 / Ecolières 3 | offert | offert | 10.- |
| • Promo Garçons / Promo Filles | 30.- | 35.- | 40.- |
| • Juniors H / Juniores F | 30.- | 35.- | 40.- |
| • Elites H / Elites F | 30.- | 35.- | 40.- |
| • Hommes 1 / Dames 1 | 30.- | 35.- | 40.- |
| • Hommes 2 / Dames 2 | 30.- | 35.- | 40.- |
| • Hommes 3 / Dames 3 | 30.- | 35.- | 40.- |
| • Populaires | 30.- | 35.- | 40.- |

Les montants sont en francs suisses (CHF).

**Tarifs lors de l'inscription et/ou du paiement sur place.

Inclus:

- **pasta-party** aux Giettes
- **transport des sacs** du départ de Monthey à l'arrivée aux Giettes
- **transport des Ecoliers** en bus de Monthey au départ aux Giettes
- **transport retour** à Monthey, descente en bus navette
- **diplôme** personnel à télécharger et à imprimer
- **coupon de tombola** pour le tirage au sort des dossards

Sur le site du chronométrateur www.MSO-chrono.ch, possibilité de majorer volontairement la taxe d'inscription par le versement d'un **don** (1.- / 2.- / 5.- / 10.- / 15.- / 20.- / 50.-), en faveur des jeunes sportifs parrainés par l'organisateur.

Les accompagnants peuvent contribuer aux frais du bus navette en faisant un don sur place.

Des frais (frais de traitement et frais administratif) pour le paiement sécurisé sont prélevés par le chronométrateur, en fonction du moyen de paiement choisi lors de l'inscription on-line (PostFinance, Visa, MasterCard ou virement bancaire, ou facture payable à 10 jours si inscription suffisamment anticipée).



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Un code de réduction (personnel, ne pouvant ni être cédé ni vendu) obtenu dans le cadre d'un accord ou d'un partenariat doit être saisi dans le champ dédié lors de l'inscription sur le site du chronométrateur, en respectant le délai.

La course ayant un but caritatif, en aucun cas la finance d'inscription n'est remboursée, sauf si l'**assurance annulation** proposée par le chronométrateur (conditions sur www.mso-chrono.ch) a été payée lors de l'inscription on-line.

Art. 8. Inscriptions on-line

S'inscrire par internet est simple et cela facilite l'organisation de la course:

- N'attendez pas pour vous inscrire. L'inscription faite, vous serez plus motivé! (*réf. Vivai magazine 2.2017 p.50*)
- Vous aurez votre prénom imprimé sur le dossard
- Vous faites des économies et vous avez la possibilité de faire un don supplémentaire
- Vous pouvez payer par facture, virement bancaire ou cartes
- Avec l'assurance annulation proposée, le prix d'achat de l'inscription est remboursé en cas d'empêchement

Vous n'avez pas d'accès à l'internet ni personne dans vos connaissances pour vous inscrire en ligne: contactez directement le chronométrateur MSO par téléphone. L'organisateur ne gère pas directement les inscriptions.

Processus d'inscription, étape par étape:

- 1) Ouvrir le site des organisateurs **www.panathlon-chablais.ch**, sous "Course"
- 2) Prendre connaissance et accepter les indications et les règlements
- 3) Cliquer sur le lien d'inscription on-line du chronométrateur www.MSO-chrono.ch
- 4) Vous connecter à votre compte MSO ou créer un compte gratuit
- 5) Choisir la Course des deux chapelles du 05.05.2019, puis votre catégorie (*seules les catégories disponibles en fonction de votre âge et de votre sexe s'ouvrent*), puis vos options
- 6) Ajouter votre inscription au panier
Pour inscrire vos enfants, vos amis ou les coureurs de votre team avec votre compte MSO, vous devez lier ces comptes avec le vôtre. Lisez les explications dans l'aide de MSO
- 7) Choisir le moyen de paiement sécurisé (*en fonction de la devise CHF / EUR*): PostFinance, Visa, MasterCard ou virement bancaire ou facture payable à 10 jours si inscription suffisamment anticipée
- 8) Recevoir une confirmation de MSO par e-mail
- 9) Un ou deux jours avant la course, MSO envoie par e-mail des informations aux personnes inscrites

En cas de questions ou de problèmes concernant le formulaire d'inscription, votre compte ou profil, le paiement ou l'assurance annulation, **veuillez contacter directement la hotline du chronométrateur** sur le site www.MSO-chrono.ch/fr/contact, par téléphone au +41 32 493 32 61 du lundi au vendredi, ou par e-mail à support@mso-chrono.ch
Adresse: MSO Sàrl, Victor-Helg 18, CH-2800 Delémont

Délai d'inscription en ligne: **jeudi 2 mai 2019 à 12h00.**

L'inscription n'est effective qu'après réception du paiement.

La liste provisoire des participants, avec la mention du paiement effectué, est publiée sur le site du chronométrateur.

Art. 9. Remise des dossards et inscriptions sur place

Bureau des inscriptions et de remise des dossards (bureau de course) le jour de la manifestation: salle du **Restaurant Le Capri**, rue du Pont 2 (Place de l'Hôtel de Ville), CH-1870 Monthey, à proximité de la ligne de départ, y compris pour les Ecoliers dont les départs sont aux Giettes.

Inscriptions: de 8h à 9h30

Dossards: de 8h à 10h00

Paiement en francs suisses exclusivement (CHF). L'inscription n'est effective qu'après réception du paiement.



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 10. Dossards

Chaque participant reçoit:

- son dossard, y compris un transpondeur (puce) collé, à conserver
- des coupons:
 - o 1 bon "pasta-party" pour l'assiette de pâtes offerte à l'arrivée
 - o 1 coupon de tombola à déposer dans l'urne à l'arrivée
 - o 1 autocollant à fixer visiblement sur le sac d'habits
- des épingles
- un sac cadeau, dans la limite des stocks disponibles

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre de manière visible tout à long de la course.

Pour ceux inscrits à l'avance, le **dossard est personnalisé** (prénom imprimé).

Aucun participant ne sera admis au départ s'il n'est pas en possession d'un dossard retiré et payé avant la fermeture du bureau.

Art. 11. Horaire des départs

Coureurs à Monthey: **10h30**

Populaires (walking et nordic walking) à Monthey: **10h32**

Ecoliers aux Giettes:

- Ecoliers 1 / Ecolières 1 **11h45**
- Ecoliers 2 / Ecolières 2 **12h00**
- Ecoliers 3 / Ecolières 3 **12h20**

Art. 12. Transport depuis Monthey, horaire

Départ du bus à 10h15,

devant la Banque Cantonale du Valais (BCVs), Place Centrale 6, CH-1870 Monthey, à proximité du bureau de course.

Les Ecoliers inscrits, en priorité, sont transportés en car au départ des Giettes.

Les accompagnateurs peuvent utiliser le bus, en fonction des places libres disponibles.

L'accès en voiture et le parking aux Giettes sont limités.

Art. 13. Transport des sacs d'habits, récupération et horaire

Transport d'un sac de taille raisonnable: **coller le coupon** (remis avec le dossard) sur le sac et le **déposer jusqu'à 10h15** dans le bus signalé au départ, devant le Restaurant Capri, sans surveillance!

Sacs à récupérer à la Chapelle des Giettes à l'arrivée, sans surveillance!

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de casse ou de vol.

Art. 14. Echauffements

Echauffement collectif à 10h10, à proximité du départ à Monthey.

Echauffement des Ecoliers avant leurs départs aux Giettes.

Nous vous recommandons de vous échauffer. Avant l'ouverture de la course, il n'y a pas de bénévoles, ni sur le parcours, ni aux carrefours. En cas de participation à l'échauffement en commun, veuillez suivre les instructions du moniteur.

Art. 15. Vestiaires et WC à Monthey

Pas de vestiaires au départ.

Des toilettes publiques sont disponibles en ville, à proximité du bureau de remise des dossards.

Art. 16. Vestiaires et WC aux Giettes

Un espace sous tente pour se changer, séparé hommes / femme, est à disposition dans la zone d'arrivée. Pas de douches.

Des toilettes mobiles sont disponibles à l'extérieur.

L'accès et l'utilisation des dortoirs du Chalet Cazot sont interdits.



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 17. Cantine aux Giettes

Cantine sous tente: une assiette de pâtes est incluse dans le prix d'inscription (nature, fromage, bolognaise), dès 11h45. Raclette et boissons vendues en faveur de sportifs soutenus par le Panathlon. Tarifs affichés sur place. Les informations relatives aux allergènes peuvent être recueillies oralement auprès du cuisiner. Gâteaux vendus "à votre bon cœur", en faveur d'une association caritative partenaire.

Art. 18. Transports retour à Monthey, horaires

Bus navette pour la descente depuis Les Giettes après la course, à **12h30, 14h00, 15h00 et 16h00** (en fonction des conditions): départ du car depuis le carrefour de la Route des Cerniers. Entre les horaires, un minibus fait la navette entre Les Giettes et Monthey.

Veillez prendre note que le paiement de l'inscription incluant le transport ne garantit pas une place au moment désiré. Nous comptons sur votre **patience** entre les rotations de bus. Les accompagnateurs peuvent utiliser le bus, en fonction des places libres disponibles. Transports publics: horaires du car postal TPC 63 (payant) sur www.tpc.ch

Les coureurs et marcheurs qui redescendent à pied à Monthey avant la fin de la manifestation sont priés de laisser la **priorité à ceux qui montent**. Après la fermeture de la course, il n'y a plus de bénévoles, ni sur le parcours, ni aux carrefours.

Art. 19. Résultats et diplôme

Temps de course déterminé par le passage du transpondeur (puce) sur le tapis de chronométrage électronique à l'arrivée (pas de tapis aux départs). Classements selon les catégories.

Résultats provisoires **en direct** depuis notre site internet www.panathlon-chablais.ch et affichés sur des écrans du chronométrage à l'arrivée. Après l'épreuve, tous les classements sur www.panathlon-chablais.ch et sur www.MSO-chrono.ch.

Diplôme personnel avec résultat à télécharger et à imprimer en souvenir chez soi, depuis le site www.MSO-chrono.ch.

Photos et vidéos sont publiées sur notre site internet, sur les réseaux sociaux et les plateformes multimédias.

Si un participant constate une erreur dans ses données personnelles, il doit avertir l'organisateur dès la publication.

Art. 20. Distribution des prix et tombola

Distribution et cérémonie protocolaire dès **13h30** sous tente ou à l'extérieur du Chalet Cazot.

Remise des prix à tous les Ecoliers et notamment aux 5 premiers des catégories coureurs.

Tirage au sort de prix dans la catégorie Populaires sans classement (marcheurs et familles): consultez la liste des gagnants à l'arrivée et retirez le lot personnellement en présentant son dossard après la distribution des prix.

Tirage au sort des dossards avec plusieurs lots et bons d'achat à gagner. Coupon disponible sur le dossard, à déposer jusqu'à 13h00 dans l'urne à l'arrivée et présence obligatoire lors du tirage pour retirer le lot personnellement.

Prix spéciaux, en cas de record du parcours notamment. Aucun prix ne sera expédié.

Art. 21. Partenariats sportifs et promotion

L'un des buts du Panathlon International étant de favoriser l'amitié et la solidarité entre sportifs, la C2c s'est associée et collabore avec d'autres manifestations:

- "La Monthey d'Illiez" du 18 mai 2019 www.montheydilliez.ch
- "La Montheysanne" du 25 août 2019 www.lamontheysanne.ch

Les modalités exactes des partenariats sont déterminées entre les organisateurs et communiquées en temps voulu.

Le règlement spécifique du "Défi du Chablais" est à consulter sur notre site internet.



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 22. Météo, annulation et équipement

La course a lieu par n'importe quel temps, mais peut être annulée ou interrompue pour des raisons extrêmes de force majeure. Les participants doivent porter un équipement et des chaussures appropriés aux conditions météorologiques et à un environnement de type alpin.

Art. 23. Ravitaillements et premiers secours

Ravitaillement intermédiaire (eau) + poste de Samaritains: La Loëx (après le 3^e km).
Ravitaillement à l'arrivée (eau) + poste de Samaritains: Chapelle des Giettes / Chalet Cazot.
Pas de ravitaillement intermédiaire sur le parcours des Ecoliers.

Art. 24. Temps limite et abandon

Fermeture du contrôle d'arrivée à 12h45.
Les participants qui abandonnent sont priés de s'annoncer sans délai auprès de l'organisateur (pour des raisons de sécurité).

Art. 25. Nombre de participants

Pour des raisons de sécurité et d'aire d'arrivée restreinte, le nombre de participants maximum est fixé à 500, toutes catégories confondues. Les inscriptions seront fermées quand cette limite sera atteinte.

Art. 26. Accès, parkings, restrictions de circulation

Accès au départ, en train: Gare AOMC Monthey-Ville à 400m, ou Gare CFF à 1km.
Parkings: Place de l'Hôtel de Ville / Château-Vieux / Cotterg (à 400m) / Place d'Armes (à 500m).

Entre Monthey et Les Giettes, **la circulation est brièvement perturbée** entre 10h30 et midi lors du passage des coureurs et des marcheurs sur le parcours. Hormis des fermetures momentanées, les routes restent ouvertes à la circulation.
Le passage des secours est prioritaire.

Les organisateurs remercient les riverains pour leur bonne compréhension.
Les automobilistes sont priés de suivre les indications des policiers et des bénévoles, notamment sur le premier kilomètre et pour le **parcage limité aux Giettes**.

Accès à l'arrivée en voiture: les environs de la Chapelle des Giettes sont bloqués pour l'arrivée et sont réservés aux riverains.

Le parcage, limité, s'effectue notamment au carrefour de la Route des Cerniers et le long de la Route de Vérossaz arrivant de Monthey.

Les routes de Choëx, des Giettes et des Cerniers sont des **routes postales** avec priorité aux cars. Laissez le passage libre!

Possibilité pour les accompagnants d'utiliser le bus navette, selon les consignes.

Pensez à utiliser les transports publics et au covoiturage en vous regroupant dans un même véhicule!

Art. 27. Accompagnateurs et animaux

L'accès en voiture et le parcage aux Giettes sont limités. Veuillez privilégier les bus (car postal, navette) et vous conformer aux indications de parcage.

Les vélos et engins motorisés sont interdits sur le parcours. Il est interdit de participer avec un chien, même tenu en laisse.

Art. 28. Antidopage

Le "Statut concernant le dopage" édicté par Swiss Olympic, les dispositions de Swiss Athletics et d'Antidoping Suisse, sont applicables. Infos: www.antidoping.ch

Art. 29. Assurances et responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, dégât, casse ou de vol.
Assurances et frais sont entièrement à la charge des participants.
Les concurrents participent sous leur propre responsabilité.
Les mineurs sont placés sous la responsabilité de leur représentant légal.



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 30. Obligations

Par son inscription, effectuée par lui-même ou un tiers, le concurrent accepte ce présent règlement, celui de la CVSM, les indications de l'organisateur et du chronométrateur, et doit s'y conformer.

Art. 31. Protection des données

Afin de permettre l'organisation (inscription, paiement, communication, etc.) et surtout le chronométrage électronique, les données personnelles sont utilisées par l'organisateur et le chronométrateur. L'organisateur s'interdit de céder les données des participants à des tiers non impliqués dans la course ou à des fins commerciales.

Par son inscription, effectuée par lui-même ou un tiers, le participant donne son autorisation à la publication de son nom, de son prénom, de son année de naissance, de son lieu de domicile, de son club, de son numéro de dossard, de son temps de course et de son classement dans les listes de départ et de résultats de la C2c et de la FVA. Cette autorisation est valable également pour la publication sur internet, dans les médias écrits et électroniques, pour l'affichage et pour les annonces faites par les speakers. L'organisateur envoie une lettre d'information par e-mail quelques fois par année aux inscrits, avec la possibilité de se désinscrire dans chaque newsletter.

Tout participant (une personne présente dans la zone de la manifestation) renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Les photos et films réalisés dans le cadre de la C2c peuvent être utilisés sur internet, par des médias écrits et électroniques, dans nos propres moyens de communication, dans des magazines ou des livres sans donner droit à une indemnisation.

Pour toutes demandes particulières et motivées concernant leurs données personnelles, les participants peuvent s'adresser par écrit à l'organisateur: Panathlon Club Chablais, CH-1870 Monthey.

Art. 32. Fair-play et chartes

Tout est mis en œuvre afin que cette édition se déroule dans les meilleures conditions. Le Panathlon est un mouvement international à buts éthiques et culturels, au service du sport et des sportifs, qui défend le fair-play. Nous comptons sur l'indulgence des participants et des suiveurs.

Le PCC fait la promotion d'une saine éducation sportive, avec diverses chartes ("Fair-play", "Droits de l'enfant", "Devoirs des parents", etc.) à télécharger sur notre site ou sous la forme d'un dépliant distribué lors de nos manifestations.

Art. 33. Droit d'auteur

Il y a lieu de présumer que les données (informations, résultats, images, etc.) mises à disposition par l'organisateur sont protégées par la législation sur le droit d'auteur et que leur utilisation, publication ou reproduction (hormis pour un usage strictement personnel), de manière partielle ou complète, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable du Panathlon Club Chablais.

Art. 34. Modifications et autres dispositions

Des changements inhérents à l'organisation de la course sont possibles en tout temps. Le site internet du PCC est régulièrement mis à jour. Les speakers communiquent des consignes le jour de la course et nous vous prions de suivre les indications des policiers, des secouristes, du chronométrateur, de l'organisateur et des bénévoles.

Toute activité (y.c. distribution de flyers) doit être préalablement autorisée par l'organisateur.

Pour tous les cas non prévus, la commission d'organisation de la C2c du PCC tranchera sans appel.

Des remarques, des critiques, des suggestions, des félicitations: **donnez-nous votre avis** sur www.panathlon-chablais.ch.

Le présent règlement entre immédiatement en vigueur.

Merci et bonne course!

Le chef de course: Sylvestre Marclay

Le responsable communication: Jérôme Genet